

26 jan 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 26 janvier 2007

Fedimmo II

Constitution d'une société commerciale immobilière par l'Etat

Constitution d'une société commerciale immobilière par l'Etat

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la constitution d'une société commerciale immobilière par l'Etat. Le Conseil des ministres du 19 janvier 2007 a décidé de lancer une opération "Fedimmo II", conformément aux notifications du budget 2007. Cette opération a pour but de valoriser les biens de l'Etat via la constitution d'une nouvelle société immobilière. L'avant-projet, nécessaire au lancement de cette opération a pour objet :- l'habilitation, par le législateur, pour la constitution d'une société commerciale de droit privé par l'Etat,- l'approbation législative requise par la législation domaniale fédérale,- la désaffectation, par le législateur, des biens relevant du domaine public.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>